

FICHE D'INSCRIPTION

SERVICES PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANT(S)

Nom Nom : Nom :

Prénom : Prénom : Prénom :

Date de naissance : Date de naissance : Date de naissance :

Classe : Classe : Classe :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRESENTANT LEGAL

	PARENT 1	PARENT 2
NOM		
Prénom		
Adresse		
Tel Domicile		
Tel Portable		
Mail		
Tel Professionnel		
Nom Adresse employeur <small>(Obligatoire)</small>		

Etes-vous affiliés à la CAF MSA Autre :

↳ N° d'allocataire :

Modalités de facturation (pour les parents séparés) : Père Mère Autre (à convenir en mairie)

Nom du médecin traitant : Tel :

OBSERVATIONS

Repas normaux : OUI NON
Repas sans viande : OUI NON
Repas sans porc : OUI NON

Attention : le repas sans viande est composé soit de poissons, soit de quenelles, soit d'omelettes. Nous ne pouvons pas choisir le composant du repas.

Allergies : OUI NON

Si OUI : préciser :

- le prénom de l'enfant allergique
- le type d'allergie

Et fournir obligatoirement un PAI signé (Plan d'Accueil Individualisé).

En cas de non présentation du PAI, les régimes alimentaires particuliers ne seront pas pris en compte.

Autres observations :

.....
.....
.....

ENGAGEMENTS

En inscrivant mon (mes) enfant(s) aux services périscolaires :

- 1) Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires en vigueur, et **retourne le coupon signé**
- 2) Je m'engage à fournir à la Mairie avant le 23 septembre 2024 les documents suivants :
 - Les justificatifs des revenus 2023 **de chacun des parents** :
 - **attestation officielle de l'Administration Fiscale du pays où est déposée la déclaration** (avis d'imposition, avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR), quittance, etc.)
 - **OU trois derniers bulletins de salaires pour les personnes exonérées d'impôts**
 - Un relevé de droit & paiement CAF de moins de 3 mois
ET/OU l'attestation suisse de versement des prestations familiales.
- 3) J'ai pris connaissance qu'en cas de non présentation des documents demandés, le tarif maximum me sera appliqué. La Mairie fera un simple mail de rappel début septembre.
- 4) J'autorise le personnel communal à prendre toute mesure en cas d'urgence et à faire hospitaliser mon (ou mes) enfant(s) en cas de nécessité.

A Chênex, le

Mention « Lu et Approuvé » + signature des 2 parents

DEMANDE D'INSCRIPTION

AUX SERVICES PERISCOLAIRES

(Reproduire cette page pour chaque enfant)

Nom :

Prénom :

Classe :

Je ne souhaite pas inscrire mon enfant de manière fixe toute l'année : je saisisrai mes inscriptions directement sur le Portail Famille dès que mon compte sera activé (à réception en Mairie de la présente fiche)

Je souhaite inscrire mon enfant de manière fixe toute l'année : je coche ci-dessous les jours souhaités pour chacun des services

	Matin 7h15- 8h05 - Arrivée libre	Cantine 11h30 - 13h30	Soir 16h15-18h	De 18h à 18h30
<i>Lundi</i>				
<i>Mardi</i>				
<i>Jeudi</i>				
<i>Vendredi</i>				

ATTENTION : à compter de la rentrée 2024, un seul service de garderie sera proposé aux parents avec un départ possible à partir de 17h.

Les inscriptions et/ou annulations pourront être modifiées via le portail famille :

CANTINE

- **Jeudi 6h** pour la semaine suivante

GARDERIES

- **Jeudi 6h** pour le lundi et mardi de la semaine suivante
- **Lundi 6h** pour le jeudi et vendredi de la semaine en cours.

Date et signature :

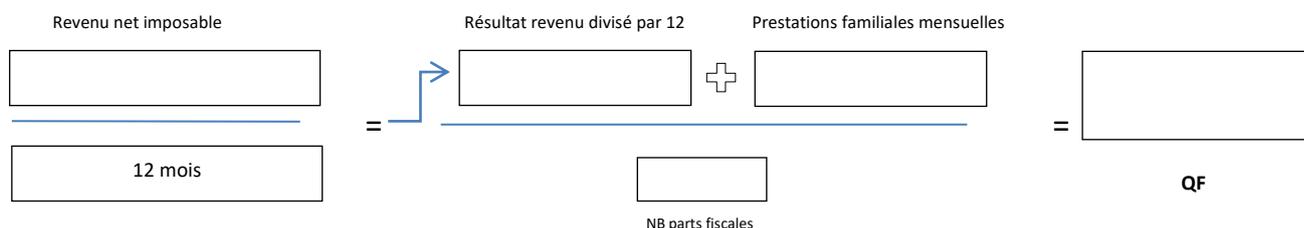
POUR INFORMATION

Les tarifs des services périscolaires sont fixés par délibération du Conseil Municipal en fonction du quotient familial.

Le calcul du quotient familial ne peut s'effectuer que sur présentation des documents demandés lors de l'inscription. A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué.

		Garderie matin	Cantine	Garderie soir 16h15-18h (1)	Garderie soir 18h-18h30 (tarif créneau 1 compris)
Tranche	Tarif				
A	0-600	0.90	4.00	1.70	2.20
B	601-1000	1.20	5.60	2.10	2.60
C	1001-1500	1.40	6.95	2.40	2.90
D	1501-2000	1.50	7.35	2.70	3.20
E	2001-2500	1.60	7.80	2.90	3.40
F	2501-3000	1.70	8.00	3.00	3.50
	>3001	1.80	8.30	3.10	3.60
Communes extérieures		1.80	8.30	3.10	3.60

MODE DE CALCUL



Aide au calcul : Revenu net imposable (avis d'imposition) divisé par 12. Vous obtenez un résultat où vous ajouterez vos prestations familiales mensuelles. Ce total sera à diviser par votre nombre de parts fiscales (noté dans votre avis d'imposition). Vous obtiendrez votre quotient.

TAUX DE CHANGE OFFICIEL : 1.03 € = 1 CHF. au 1^{er} Juillet 2024.

Date et signature :